



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public ».

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1248 du 31 OCTOBRE 2006

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito	3
■ Lettre mensuelle de l'Ofict	4 – 6
■ Compte-rendu du groupe d'échange du 17 octobre 2006	7
■ Direction Fédérale élue au 13 ^{ème} Congrès Fédéral (C.E. – C.F.C. – Secrétariat)	8 - 9
■ Questionnaire : suivi de la mobilisation du 8 décembre à Poitiers	10
■ Communiqué de l'U.C.R.-C.G.T.	11
■ Union Interfédérale des Transports – Loi de finances 2007 transports	12



SITE EN CONSTRUCTION

**La Fédération Nationale CGT de l'Équipement et
de l'Environnement a un nouveau site :**

www.equipement.cgt.fr

**A POITIERS LE 8 DECEMBRE
Pour la relaxe des « 4 » DE LA ROCHELLE**



AGENDA

7 novembre 2006 :
Secrétariat Fédéral

9 novembre 2006 :
Présentation du bilan social 2005
par la D.G.P.A.

9 novembre 2006 :
Comité Spécifique de suivi

14 novembre 2006 :
Comité National de suivi R.T.T.

21 novembre 2006 :
Commission Financière et de Contrôle

22 novembre 2006 :
Commission Exécutive Fédérale

23 novembre 2006 :
C.T.P.M.

**A Poitiers le 8 décembre pour la
relaxe de nos camarades de la Rochelle**



INFOS BREVES

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

➤ **Arrêté du 2 octobre 2006** modifiant l'arrêté du 8 mars 2006 portant composition et organisation du comité scientifique et technique de l'Institut Géographique National.

➤ **Arrêté du 13 octobre 2006** autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours commun pour le recrutement de Techniciens Supérieurs (femmes et hommes).

300 agents sur un effectif de moins de 900 agents du Conseil Supérieur de la Pêche venu de toute la France se sont rassemblés et ont manifesté devant le Ministère de l'Écologie et près de matignon pour dénoncer le démantèlement de leur organisme et revendiquer des moyens pour le service public.



La Cgt appelle à la manifestation
du 25 novembre 2006
pour l'élimination de la violence
à l'égard des femmes
Pour Paris, rendez-vous 14 H 30
République → Richelieu Drouot

Qu'elles soient verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles dans l'espace public, au travail, au sein du couple ou dans les relations avec la famille et les proches, qu'on les appelle violences faites aux femmes, violences domestiques ou conjugales, elles sont inadmissibles !



Signer la carte-pétition sur les salaires
accessible sur le site de l'Ugff :

www.ugff.cgt.fr

FORMATION SYNDICALE :

L'Ugff organise une formation sur les commissions de réforme et les comités médicaux du 4 au 7 décembre 2006 à Courcelles ;

Vous êtes membre de C.A.P. ou membre de commission de réforme, Inscrivez-vous.
renseignement complémentaire : Kaci.vanderriele@-carre.net - 03.20.13.48.59



EDITO

EMPLOI- DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SERVICES PUBLICS

Les restructurations et les privatisations menées depuis plus de 20 ans ont d'un côté considérablement affaibli l'industrie en emplois, notre savoir faire et notre capacité à répondre aux besoins et jeté des générations au chômage ou en précarité et de l'autre fait exploser profits et richesses pour une minorité et permis des augmentations sans précédent des rémunérations des grands dirigeants patronaux.

Comme cela ne semble pas suffisant, les dirigeants de la SNCF portent un nouveau coup bas à notre industrie en choisissant le canadien Bombardier au français Alstom pour le contrat géant de modernisation des trains de banlieue parisienne. Un contrat de plus de 4 milliards d'euros !

Alors qu'Alstom vient d'être écarté sans ménagement par les autorités québécoises d'un contrat pour le métro de Montréal.

C'est dans ce contexte économique, social et politique que le patronat prépare à sa manière, l'accélération de la mutation de nos industries.

Les dangers de déstructuration en profondeur du tissu industriel français sont accrus par les politiques patronales de non remplacement de milliers de départs à la retraite qui ont lieu ou qui se profilent pour les 10 prochaines années.

Dans le même temps, les tenants du libéralisme font du recul du Service Public leur vitrine et leur principal objectif.

L'axe prioritaire de la droite et du medef est de réformer l'Etat et de parachever le processus de décentralisation des années 80, à leur manière.

Privatisations, suppressions massive d'emplois, mise en cause des garanties statutaires des personnels, depuis 2002, les mauvais coups pleuvent sur la Fonction Publique.

Les arguments avancés : l'Etat doit se recentrer sur des missions de pilotage, de régulation et de contrôle, les fameuses missions régaliennes de l'Etat.

Les autres missions doivent être privatisées si elles relèvent du secteur concurrentiel ou renvoyer vers les collectivités locales avec la décentralisation, c'est le cas des TOS et des services des DDE.

Au nom de la réduction des déficits publics pour atteindre les engagements pris au niveau européen et les fameux critères de convergence du traité de Maastricht des 3% du PIB et de la limite de la dette fixée à 60 %, le gouvernement taille à grands coups de serpe dans les effectifs de la Fonction Publique de l'Etat.

C'est donc un nouveau dégraissage de 15 000 emplois qui sont programmés au budget 2007 en ne compensant pas les départs à la retraite. Autant d'emplois que ne pourront obtenir tous ceux qui sont demandeurs.

Leur argument principal bien sur, résorber la dette publique de 1100 milliards d'euros.

Mais cela ne les arrête pas pour autant. Toujours dans le budget de l'Etat 2007, les baisses d'impôt vont connaître une accélération avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'impôt sur le revenu qui verra son barème réduit de 7 à 5 tranches et du bouclier fiscal abaissant la contribution fiscale globale des foyers assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune.

Cette opération de redistribution de 3.6 millions d'€ profitera au 10% les plus aisés. Le budget sera plombé également par la compensation de l'exonération des cotisations sociales désormais totale au niveau du SMIC pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Les enjeux qui nous font face sont bien ceux ci. La droite attaque les fonctions de l'Etat pour les démanteler afin de laisser la place nette aux forces de l'argent qui veulent une police et des prisons privées, une protection sociale et une école privatisées selon le modèle cher au petit Bush français, le modèle américain bien sur.

I l faut reconquérir notre potentiel industriel tout comme le service public français, cela passe par un autre mode de répartition des richesses car l'argent existe bien dans notre société. La mobilisation des salariés, de la population, permettra de contrer les projets destructeurs en cours et de faire prévaloir d'autres alternatives.

Encore une fois, tout dépend de nous, de la CGT et de notre capacité à mettre en œuvre la mobilisation et les luttes nécessaires.

Nivano FIOROT



La Lettre Mensuelle de l'OFICT

Bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres Techniciens

EDITO

Le congrès fédéral a élu une nouvelle direction fédérale en charge de mettre en œuvre ses orientations pour les 3 années à venir. L'O.F.I.C.T. a pris ses responsabilités tant dans la préparation du congrès que dans sa tenue et dans la construction de la nouvelle direction fédérale.

3 camarades présentés par l'O.F.I.C.T. ont été élus dans la commission exécutive fédérale de 58 membres. L'O.F.I.C.T. est également présente dans le secrétariat fédéral composé des 6 secrétaires généraux des principales organisations de la fédération et des 2 responsables à la politique financière et à l'organisation.

L'O.F.I.C.T. a été aussi mise en débat dans le congrès. Faut-il une structure O.F.I.C.T. ou un collectif fédéral de travail sur les questions spécifiques liées aux Ingénieurs, Cadres et Techniciens ? Le congrès a tranché, il a réaffirmé à nouveau le besoin de l'outil spécifique O.F.I.C.T., rejoignant ainsi nos arguments sur le besoin d'une structure permettant aux I.C.T. de se réunir pour débattre ensemble de leurs revendications et d'élire démocratiquement une commission exécutive devant les mettre en œuvre.

Ce droit est reconnu pour toutes les catégories de salariés de l'Équipement à travers leurs différentes organisations, les ICT CGT doivent avoir les mêmes droits que l'ensemble des syndiqués CGT. Toutefois, dans les 2 approches (collectif ou structure O.F.I.C.T.), nous enregistrons comme une idée partagée le besoin d'identifier l'activité spécifique dans notre fédération.

Nous pensons que ces approches divergentes ne doivent plus être un obstacle à la construction d'initiatives pour faire progresser la CGT dans nos catégories, en partant non pas de notre appartenance à telle ou telle organisation mais en nous considérant comme des militants qui veulent avancer ensemble sur la voie du développement de la CGT dans toutes les couches du salariat. Nous proposerons sans relâche à toutes les composantes de la fédération, des initiatives concrètes telles le prolongement de notre démarche dans la catégorie B, les jeunes diplômés, la responsabilité sociale des cadres, les élections professionnelles des Attachés, etc.

La période à venir ne s'annonce pas simple. Il nous faut assumer notre responsabilité de salarié en charge de mettre en œuvre des orientations dans un ministère qui se dit aménageur du Territoire dans le même temps qu'il contribue à désertifier les territoires par la fermeture de ses services de proximité et ce, dans le contexte dogmatique du moins d'Etat et de la gestion comptable des réponses publiques. Dans ces conditions comment faire valoir notre droit à la parole ? Comment éviter le piège du « se soumettre ou se démettre » tendu par le devoir d'obéissance ?

Ces préoccupations sont au cœur du projet de document d'orientation de l'U.G.I.C.T. et sera débattu lors de son congrès de fin mars 2007. D'ici là échangeons avec les I.C.T. sur les lieux de travail, dans les syndicats et sections syndicales sur les réalités de travail des I.C.T. : responsabilité sociale mais aussi salaire et reconnaissance des qualifications, emploi, conditions de travail, etc.

Bruno Hummel

Sommaire

Page 2 : *Transferts et fusion en Ariège - interview*

Page 3 : *Géocanicule à l'IGN*

Page 4 : *smicardisation dans la fonction publique*

Calendrier des réunions

- 25/10 – *groupe ministériel sur le devenir des TSE*
- 09/11 - *Comité spécifique de suivi*
- 09/11 - *Réunion sur la charte de gestion du futur corps fusionné d'attaché*
- 09/11 – *réunion DGPA - bilan social 2005*
- 21/11 - *Groupe d'échange sur le devenir du ministère*
- 23/11 - *CTPM*

Agenda syndical

- 26/10 : *réunion web FD*
- 7/11 : *collectif attaché C.G.T.*
- 9/11 : *secrétariat de l'O.F.I.C.T*
- 14/11 : *Rencontres d'Options « professions techniques et intermédiaires »*
- 15/11 : *collectif « Ingénieurs »*
- 16/11 : *C.E. de l'O.F.I.C.T*
- 22/11 : *C.E. Fédérale*
- 28/11 : *journée d'étude UGICT-CGT sur « formations supérieures qualifications – emploi »*

Les dates CAP

<u>octobre</u>	
24	C.A.P. C.E.D. mutations
24	C.A.P. I.T.P.E. liste d'aptitude 2007
<u>Novembre</u>	
7	C.A.P. ASS/CTSS avancement à ASSP mutations promotions
14	C.A.P. D.P.C.S.R. mutations promotions
16 – 17	CCP RIN avancements, promotions, recours sur notation
20	C.A.P. C.T.T. mutations promotions
24	C.A.P. I.P.C.S.R. mutations promotions
27 – 30	C.A.P. liste d'aptitude attachés A.C./S.D.
28	C.A.P. avancement à I.D.T.P.E.
29 – 30	C.A.P. avancement à T.S.P. et T.S.C. pour 2006

20 novembre...

Elections C.E.D.

Les votes s'effectuent par correspondance : attention aux délais d'acheminement

Des cadres toujours stressés

Selon le dernier baromètre de la C.F.E.-C.G.C., encore 70 % des cadres déclarent se sentir tendus ou crispés à cause de leur travail et estiment que leurs efforts ne sont pas récompensés à leur juste valeur. 56 % ont du mal à concilier vie professionnelle et vie privée et 54 % sont inquiets des conditions générales de leur situation professionnelle.

Transferts et fusion en Ariège La parole à Ghislaine TARTANAC

La D.D.E. de l'Ariège vit à l'heure des transferts de service vers le Conseil Général mais aussi de la fusion DDE/DDAF qui devrait intervenir à la même date, celle du 1^{er} avril 2007. Nous avons posé quelques questions à Ghislaine TARTANAC, militante C.G.T., secrétaire administrative des services déconcentrés, en fonction au service urbanisme et habitat.

Quelle est la situation dans la D.D.E. à quelques mois des transferts de service ? Quel est le vécu de nos catégories ?

G.T. : Il y a eu très peu de réclamations après les repositionnements tant parmi les agents de catégorie A que B. Le problème posé par un B qui se serait retrouvé dans une unité dont le supérieur hiérarchique avait un grade inférieur au sien est en train de se régler. Ce constat ne veut pas dire que les gens sont contents de leur affectation. Il y a eu ici et là des pressions, des gens qu'on manipule un peu et qui n'ont pas eu satisfaction. Ça fait plus d'un an qu'on parle de la D.D.E. de demain. Or certains agents ne savent toujours pas où ils seront au début de l'année prochaine. Ce sont principalement les personnels « route » qui vivent mal la situation : c'est tout un pan d'activité, de culture, qui est en train de tomber.

Quelle est la situation pour ton propre service ?

G.T. : Ce qui ne va pas avant tout, c'est que le ministère ne met pas du tout les moyens au niveau de l'urbanisme et de la planification. Il supprime les personnels dans les domaines où il veut que ce soient les collectivités qui reprennent ces activités. Or dans l'Ariège, seul Pamiers a repris l'instruction des actes d'urbanisme. Même Foix (ville inférieure à 10.000 habitants n-d-l-r) n'en veut pas ! Au problème des effectifs s'ajoute aussi un besoin de nouvelles compétences, de davantage de catégorie B. Quant à la concertation, parlons-en. L'administration a mis en place différents groupes de travail dont un sur « l'urbanisme et la planification ». Or c'est seulement à la fin de ses travaux que nous avons appris que nous aurions une catégorie B en moins !

Comment se présente la fusion DDE/DDAF ? Quels sont les problèmes posés ?

G.T. : En Ariège, c'est le DDAF qui sera DDEA. Notre inquiétude concernait principalement l'exploitation et le parc, le DDAF ne connaissant rien à la route. Finalement le Préfet a donné son accord pour qu'il y ait un adjoint issu de l'Équipement. Aujourd'hui les gens se sont fait à l'idée que les deux directions allaient fusionner. La fusion concerne en premier chef les domaines de l'eau, de l'environnement et des risques. Dans l'immédiat, peu d'agents se retrouvent sur la touche, même si un cadre de 2^{ème} niveau de la DDAF se retrouve sans service.

Ce que je trouve déplorable, c'est la guerre entre les deux services à tous les niveaux ; Chacun accuse l'autre de vouloir le manger ! Cet état d'esprit se ressent dans nos organisations syndicales.

Que penses tu personnellement de cette fusion ?

G.T. : Pour un service comme le mien comprenant le logement et l'habitat, il y aurait eu autant de raisons de se rapprocher de la DDAS que de la DDAF. La création d'une mission « observatoire et animation des territoires » me paraît positive si elle permet de mieux traiter des questions comme la cartographie, les S.I.G.

Plutôt que de rester dans une direction de 138 agents (hors parc) contre 450 aujourd'hui, le regroupement avec les 67 agents de la D.D.A.F. peut faciliter la revendication d'une action sociale, d'un médecin de prévention, d'un C.L.A.S...

Il ne fait cependant aucun doute que la fusion accompagne la baisse des effectifs et en prépare d'autres dans l'esprit de ses promoteurs.

Géocanicule à l'IGN

Fin juin, sur commande présidentielle, pour concurrencer Google Earth, le GéoPortail de l'IGN est inauguré à grand renfort médiatique. L'information géographique, jusque là un peu ésotérique, devient brusquement un objet grand public de fierté hexagonale. 500 000 visiteurs par jour ! Conséquences : le site ign.fr est bloqué, la plupart des internautes ne peuvent accéder au Géoportail pendant plusieurs semaines, un ticket d'entrée est instauré, l'IGN doit trouver en urgence des solutions, jouer la « main d'or » pour obtenir les moyens techniques nécessaires au prix fort (heureusement c'est la coupe du monde !). Les ingénieurs et techniciens concernés sont priés de travailler sans limite, samedi et dimanche compris. Dans le même temps, l'IGN fait passer un décret au Conseil Supérieur de la Fonction Publique pour embaucher des contractuels spécialistes du web en CDI dérogoaire. Vous avez dit déréglementation ? Bien sûr, le développement du site a été intégralement sous-traité. Pas de fatalité, mais des décisions successives : défaut de formation des ingénieurs et techniciens aux techniques du web à l'IGN, malgré des mises en garde il y a plusieurs années, maintien des effectifs dans le cadre le plus étroit, volonté de développer la sous-traitance.

Dans l'aventure sont impliqués tous les types de personnels : ingénieurs, rédacteurs de marché, juristes, techniciens, support logistique.

Le syndicat n'a pas voulu intervenir à chaud. Réfléchir aux convergences, aux revendications avec les personnels concernés : une première esquisse a été tentée au mois de juillet.

A part ça, le volume de SPAM a été multiplié par 10.

La « smicardisation » des carrières dans la Fonction publique

En 20 ans, (situation au 1er juillet 2006 comparée à celle au 1er juillet 1986), le niveau de traitement au 1er échelon de la catégorie B type (ex : secrétaire administratif) est passé de 23,9 % au dessus du SMIC à 4 % seulement.

Autrement dit, un agent de catégorie B démarre à 50 euros seulement au dessus du SMIC aujourd'hui.

Pour le début de la catégorie A, (ex : attachés), les dégâts sont encore plus grands : de 63 % au dessus du SMIC il y a vingt ans, il n'est plus qu'à 25 % !

	1986	2006
Catégorie B 1^{er} grande – 1^{er} échelon		
Indice majoré	256	290
Valeur en euros	859	1304
Ecart sur le SMIC en %	+ 23,9 %	+ 4,0 %
Catégorie B 1^{er} grande – 1^{er} échelon		
Indice majoré	337	348
Valeur en euros	1131	1565
Ecart sur le SMIC en %	+ 63,1 %	+ 24,8 %

Compte rendu du groupe échange

Mardi 17 octobre 2006 à 14 H 30 au Ministère

La réunion était présidée par M. CAZOTTE.
Plusieurs interlocuteurs de l'administration se sont succédés , en fonction des points à traiter.

CGT : JM Rech, N Baille, P Boucherol,
J F Vermentot, M Ratier, M Silva, D Lassausay, P Bellangère, F. Recher

F.O. : 6 - **CFDT** : 3

Point n°1 : Présentation du projet de circulaire relative à la préparation des arrêtés de transfert des services.

Le conseil d'Etat se prononce le mercredi 18 octobre 2006. Dernière(s) modification(s), et arrêté préfectoral.

75% des départements sont prêts pour un transfert au 1^{er} janvier 2007, les autres seront transférés au 1^{er} avril 2007

Quelques modifications ont été apportées en séance, dans le contenu de certains articles.

Point n° 2: présentation du projet de circulaire relative à la mise à disposition et au transfert des services pour les RNIL transférées au 1^{er} janvier 2007 , les ports d'intérêt national, les aérodromes et les voies d'eau.

(Quelques) routes nationales (ou portions), qui en l'absence de décision constatant le transfert avant le 6 mai 2007 ne seront transférées qu'au 1^{er} janvier 2008.

La « date de référence » des emplois pourvus au sens de la circulaire du 28 mai 2005 est le 31 décembre 2006 ou 2007 selon l'année de transfert de la section de route.

Les ports seront transférés pour certains aux régions , aux départements , à des syndicats mixtes

La « date de référence » des emplois pourvus au sens de la circulaire du 28 mai 2005.

- est le 31 décembre 2005 pour les ports dont la date d'entrée en vigueur du transfert de compétence est antérieure au 31 décembre 2006 inclus ,
- est le 31 décembre 2006 pour les ports dont la date d'entrée en vigueur du transfert de compétence est. le 1^{er} janvier 2007

La police portuaire peut dépendre de la collectivité ou de l'Etat (la liste va paraître)

Les aérodromes seront transférés aux communes (30 %), aux groupements de communes (30%), syndicats mixtes (20 %), départements (12 %) et aux régions (6%).

- 125 aérodromes avec candidatures officielles
- avec conventions de transfert signées par les collectivités et l'état
- avec conventions de transfert signées par les collectivités
- avec collectivités désignées.

La « date de référence » des emplois pourvus au sens de la circulaire du 28 mai 2005

➤ est le 31 décembre 2005 pour les aérodromes dont la date d'entrée en vigueur du transfert de compétence est antérieure au 31 décembre 2006 inclus ,

➤ est le 31 décembre 2006 pour les aérodromes dont la date d'entrée en vigueur du transfert de compétence est. le 1^{er} janvier 2007

Voies d'eau

La « date de référence » des emplois pourvus au sens de la circulaire du 28 mai 2005 est le 31 décembre de l'année précédant la date de mise en oeuvre du transfert de propriété fixée par l'arrêté préfectoral de transfert.

A ce jour , les collectivités ne se pressent pas pour un transfert de la voie d'eau; seule La Charente est transférée à compter du 1 janvier 2007. Les pays de Loire , la Bretagne et la Somme le seront très certainement à compter du 1 janvier 2008.

Ce mardi 17 octobre est prévu une conférence de presse , pour présenter « l'audit Copé », comment gérer les voies navigables transférables avec les collectivités. Le transfert des PNT doit se faire en CDI.; le CDD est interdit par la loi

Point n° 3: LOLF, retour sur les expérimentations 2005 et enseignements pour la gestion 2006,

Point n° 4 : Présentation du programme SPPE.

COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE ELUE

Nom	Prénom	
ALLIGNE	Didier	D.D.E. 17
AMEAUME	Claude	D.D.E. 23
BAILLE	Nicolas	L.C.P.C.
BARLA	Maurice	D.D.E. 18
BEAUPIN	Patrice	D.D.E. 89
BELANGERE	Denis - Philippe	D.G.P.A.
BERGER	Cédric	D.D.E. 80
BOUGEROL	Pascal	D.D.E. 63
BREUIL	Charles	D.D.E. 43
BROCHARD	Gilles	D.D.E. 14
CANDE	Yvan	D.R.E. Rhône Alpes
CERISAY	Patricia	Adm. Centrale
CHOPARD	Julien	S.B.A.
COUDEVILLE	Francis	D.D.E. 30
DALCERO	Dominique	D.D.E. 02
DE BIASI	Sylvain	D.D.E. 91
DETOURNAY	Bertrand	Service Navigation Rhône Saône
DUPONT	Jean Pierre	C.E.T.E. Nord Picardie
FABRE	Patrick	D.D.E. 13
FIOROT	Nivano	D.D.E. 39
GARING	Willy	D.D.E. 25
GATIEN	Michel	D.D.E. 91
GIL	Bernard	D.D.E. 31
GODEC	Alain	D.R.A.M. Poitou Charente
GUIBERT	Alain	D.D.E. 85
GUIN	Daniel	D.D.E. 84
HOREAU	Didier	D.D.E. 53
HUMMEL	Bruno	D.D.E. 60
LASSAUZAY	Didier	D.D.E. 51
LE BRIQUER	Gérard	D.D.E. 91
LEROY	Patricia	Adm. Centrale
LOPES	Jean-Claude	D.D.E. 77
LOUET	François-Bernard	D.D.E. 21
LUCCHINI	Marie-Thérèse	D.D.E. 13
MANDARD	André	C.E.T.E. Normandie Centre
MARTEL	Guy	D.D.E. 62
MARTIN	Jean	D.D.E. 03
MICOINE	Jean Marc	D.D.E. 24
NADAUD	Alain	D.D.E. 16
PACOT	Didier	D.D.E. 89
PELE	Jocelyne	D.D.E. 22
PERON	Isabelle	Adm. Centrale
RECH	Jean-Marie	D.D.E. 60
ROCQUANCOURT	Alain	D.D.E. 60
ROUGE	Arnaud	C.E.T.E. de Lyon
SAMA	Camille	D.D.E. 93
SANCERE	Pascal	D.D.E. 40
SEIGNEUR	Elisabeth	C.E.T.E. Normandie Centre
SILVA	Michel	D.D.E. 65

TATOT	Fabienne	Adm. Centrale
THOMAS	Pierre	I.G.N.
TORTAJADA	Jean-François	D.D.E. 31
TRACKOEN	Jean Marc	C.E.T.E. Nord Pas de Calais
TRICHET	Henri	Retraité
TRIPODI	Thierry	D.D.E. 06
VARENNES	James	D.D.E. 85
VERMENOT	Evelyne	D.D.E. 58
VIALLARD	Michel	Retraité

COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE ELUE

BIGRAT	Jean	D.D.E. 23
COLLIN	Eric	Ecluse 21
MENDEZ	Pierre	D.D.E. 36
PAPON	Patrick	L.C.P.C. 75
PERROT-MORIN	Maryvonne	E.N.I.M. 75
RASSAT	Michael	D.D.E. 16

SECRETARIAT FEDERAL ELU

RECH	Jean-Marie	Secrétaire Général	D.D.E. 60
BAILLE	Nicolas	Secrétaire Général Adjoint	L.C.P.C.
HUMMEL	Bruno	Secrétaire Général Adjoint	D.D.E. 60
COUDEVILLE	Francis	Secrétaire-Trésorier	D.D.E. 30
FABRE	Patrick	Secrétaire	D.D.E. 13
DE BIASI	Sylvain	Secrétaire	D.D.E. 91
GARING	Willy	Secrétaire	D.D.E. 25
PACOT	Didier	Secrétaire	D.D.E. 89

QUESTIONNAIRE
suivi de la mobilisation du 8 décembre 2006
Pour la Manifestation du 8 décembre à Poitiers,
en soutien des 4 de La Rochelle

**Nous souhaitons mettre en place un suivi de la mobilisation
merci de bien vouloir renseigner le questionnaire**

Département N°

Participation à la manifestation OUI NON

A l'initiative de :

U.D.

U.L. – ville

U.F.

Section

Syndicat

Nombre de participants envisagés :

Faire remonter à la fédération à l'attention de Jean Marie RECH

• **(rayer les mentions inutiles)**



COMMUNIQUE DE L'UCR-CGT

LES RETRAITES ACTIFS POUR LEUR POUVOIR D'ACHAT

Des dizaines de milliers de retraités sont descendus dans la rue le 19 octobre et tout au long de la « semaine bleue » pour manifester leur mécontentement quant au pouvoir d'achat, à l'accès aux soins et à la prise en charge de la perte d'autonomie.

Partout en France, avec l'ensemble de leurs organisations syndicales, **dans plus de 80 rassemblements**, ils ont exprimé leurs besoins et revendiqué une revalorisation substantielle de leurs revenus auprès des pouvoirs publics, des conseils généraux, des préfectures, du MEDEF...

Perte du pouvoir d'achat des retraites, hausse des prélèvements, hausse des dépenses de santé, hausse des dépenses d'énergie, hausse des produits de premières nécessité, les retraités sont particulièrement maltraités ! Ils n'ont guère été entendus par des interlocuteurs qui compatissent volontiers sans avoir la volonté politique de leur consacrer les moyens nécessaires, pourtant aujourd'hui la réalité s'impose : **la situation des retraités se dégrade et ils n'ont pas l'intention de se laisser faire !**

L'indexation des retraites sur les salaires, 200 euros pour tous tout de suite en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 10 ans, 10% d'augmentation des retraites, pas de retraite en dessous du SMIC, c'est ce que revendique la CGT retraités pour vivre dignement dans une société où les retraités doivent avoir toute leur place !

Montreuil, le 23 octobre 2006

UNION INTERFEDERALE DES TRANSPORTS

Loi de finances 2007 transports :

Un budget électoraliste tout en communication et qui confirme les mauvais choix

Trois grandes lignes, sans être réellement avouées, caractérisent le sens de ce budget :

- Le CIADT¹ du 18 décembre 2003 qui a défini une orientation politique des transports en rupture avec la réponse aux besoins.
- Le CIACT¹ du 6 mars 2006 qui a transformé le développement du territoire en notion de compétitivité des territoires.
- La récente révision du Livre Blanc Européen qui fixe désormais une orientation de compétitivité entre modes et propre à chacun, en substitution aux objectifs propices à préserver l'environnement et à maîtriser l'énergie.

Dans sa présentation, le Ministre affirme « qu'un budget traduit avant tout une politique » et que celui-ci « doit permettre d'adapter les transports aux évolutions de la société ». Or, **la vision est réduite au cadre de la compétitivité entre territoires et entre modes pour générer la concurrence entre salariés validant ainsi les pratiques de dumping.**

Partant de là et dans la droite ligne des quatre années précédentes, le Ministre avance **un budget totalement dénué de vision multimodale de l'organisation du système de transports et d'outils de maîtrise publique.**

C'est une politique à courte vue dans un domaine où, par définition, les décisions d'aujourd'hui préfigurent le dessin de la société laissée à nos futures générations. **Ce sont des mauvais choix pour l'avenir de la société et pour tous les salariés.**

Comme l'an passé, contrairement à sa présentation médiatique, **ce budget n'est pas en croissance.** Sur le périmètre total du Ministère (Transports, Equipement, Tourisme, Mer) la progression annoncée de 2% est conditionnée au produit non pérenne de privatisation des sociétés d'autoroutes et de 2003 à 2006, nous avons enregistré une réduction proche de 7%. **Pire, le programme distinct transport est en régression de 5.3%.**

Prioritairement axé sur la réduction des dépenses et déficits publics, **il évacue le véritable débat nécessaire et urgent sur les recettes qui renvoie au type de fiscalité** à mettre en œuvre pour garantir un financement des équipements essentiels par les richesses créées dans la société. D'autant que sont confirmés et amplifiés les défiscalisations, allègements et exonérations de charges pour les entreprises privées, notamment les armateurs.

Les tours de « passe-passe » pour limiter les conséquences sur l'état d'esprit d'une opinion publique en prise avec d'immenses besoins à satisfaire, se poursuivent : les effets d'annonces chiffrés répondent à chaque fois de manipulations en vases communicants dans les imputations.

La réalité est un désengagement supplémentaire de l'Etat et une poursuite de la mise à mal des services publics dans le secteur, conformément à la lettre de cadrage du Premier Ministre de juin 2006 fixant le plafond des dépenses 2007, ajoutée à la mise en œuvre de la décentralisation Raffarin.

Le fait le plus démonstratif et remarquable à ce titre étant la partie du budget propre à l'Agence de Financement des Infrastructures de France qui ne représente que 12% alors que l'investissement et la modernisation des infrastructures sont annoncés comme la première ambition.

En 2006, l'AFITF disposait de 2 milliards d'euros, déjà sans commune mesure avec le niveau des besoins. 2007 cherche à afficher une augmentation avec 2,170 milliards. Mais désormais elle est le fourre-tout, prend en charge y compris le littoral après les CPER inclus dès 2006. Les sommes consacrées vont donc se traduire par une réduction très importante de ses réels moyens d'autant qu'elle ne fait plus l'objet de subventions directes de l'Etat (394 millions d'euros en 2006) et attend toujours les 4 milliards promis de la privatisation des sociétés d'autoroutes dont 2 devaient être versés dès 2006 !! La réalité est qu'en dehors des projets contractualisés, l'AFITF ne disposera en 2007 que de 294 M€.

Enfin sur l'emploi, **1267 suppressions dans les postes du secteur public rattaché,** viendront réduire à nouveau les capacités et les entreprises publiques devront emboîter le pas dès l'élaboration de leur budget, la lettre de cadrage du Premier Ministre l'assignant : « **le solde des créations et suppressions dans les entreprises publiques ne pourra être positif** ».

Tous ces éléments confirment qu'après l'Education Nationale et la Recherche, le Ministère des Transports – Equipement est mis sur le podium des réductions budgétaires. Or ce sont là deux secteurs qui façonnent les potentialités d'avenir de la société. **Ces choix, prisonniers du dogme libéral, sont égoïstes, injustes et inacceptables !**

Plus que jamais, la CGT exige, et s'y emploiera, un véritable débat public sur la politique des transports dans lequel les mobilisations, les luttes, doivent sans attendre s'inviter avec force pour imposer une alternative en réponse aux besoins sociaux et économiques.

Montreuil le 10 octobre 2006

¹ Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire devenu en 2005 CIA de Compétitivité des Territoires.